



Réf. : n° 02/CSF/FDSP/2017.

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'an deux mille dix-sept et le dix neuf du mois de février s'est réuni le Conseil scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques sous la présidence de ZOUAÏMIA Rachid et en présence de Mmes IGROUFA Zoubida, TOUATI Nasséra et MM. AÏT MANSOUR Kamal, KEBAILI Tayeb, MAÏFI Laziz, IRATEN Abdallah, BEZGHICHE Boubekour, AYADI Djillali, ALLAM Lyès, DAHMANI Abdeslem, MOKHTARI Abdelkrim, AÏSSAOUI Azedine, KHELFI Abderrahmane, BERRI Nouredine, membres.

Après avoir pris acte de la validité de la réunion au vu de la condition de quorum prévue par la réglementation en vigueur, le Conseil a procédé à l'examen des points de l'ordre du jour qui suivent :

I - Evaluation de candidatures à l'habilitation universitaire :

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen de cinq (05) dossiers de candidature à l'habilitation universitaire présentés par :

1 - M. ASSALI Abdelkrim, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"إعفاء المؤجر التمويلي من التزاماته العقدية. دراسة نقدية للأمر رقم- 09-96 يتعلق بالاعتماد الاجاري ."

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 14, n° 2, 2016, pp. 174-189 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- Mme OULD RABAH Safia, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- Mme TOUATI Nasséra, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur.

2 - MAAZIZ Abdessalam, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"تجنيد الأطفال في إفريقيا : بين واقع الظاهرة و حتمية الحماية" .

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 14, n° 2, 2016, pp. 139-159 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. CHOUGUI Samir, Maître de conférences A, Université de Sétif, rapporteur ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences A, Université A. Mira de Bejaia, rapporteur ;
- M. SAICHE Abdelmalek, Maître de conférences A, Université A. Mira de Bejaia, rapporteur.

3 - M. MAÏFI Laziz, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"الوكالة الوطنية للوساطة و الضبط العقاري: أي فعالية في توفير العقار الموجه للإستثمار في الجزائر؟"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 14, n° 2, 2016, pp. 124-138 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressé à l'habilitation universitaire comme suit :

- Mme OULD RABAH Safia, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, rapporteur ;
- M. AIT MANSOUR Kamal, Professeur, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur.

4 - Mme RACHEDI Saïda, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa :

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"الحماية الموسعة للعلامة المشهورة (دراسة مقارنة)".

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 13, n° 1, 2016, pp. 187-207 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressée à l'habilitation universitaire comme suit :

- Mlle YESSAD Houria, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, rapporteur ;
- M. AIT MANSOUR Kamal, Professeur, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur.

5 - Mme NEDJOU MENE-GUENDO UZ Sana, Maître de conférences classe B, Université de Béjaïa

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"الرقابة القضائية على امتياز الحقوق غير المالية في مسائل شؤون الاسرة : عن الولاية و الوصاية".

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 13, n° 1, 2016, pp. 150-169 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Au vu du contenu de l'article présenté qui se décline comme un travail de recherche hors thèse et publié après la soutenance du diplôme de doctorat en sciences, spécialité droit ;

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation de trois experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature de l'intéressée à l'habilitation universitaire comme suit :

- M. KAMELI Mourad, Professeur, Université de Jijel, rapporteur ;
- M. BOUDRIOUA Abelkarim, Professeur, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur ;
- Mme AÏT CHAOU CHE Dalila, Maître de conférences A, Université A. Mira de Béjaïa, rapporteur.

II – Manifestation scientifique :

Le Conseil scientifique a été saisi d'une proposition de journée d'étude présentée par Mme AÏT CHAOUICHE Dalila autour du thème :

"السرقة العلمية – البلاجيا- تحديات، وقاية ومكافحة"

Programmée pour le 10 avril 2017, à l'auditorium, Campus Aboudaou.

Au vu de l'avis favorable émis par le comité scientifique du département de Droit privé en date du 13 février 2017 ;

Au vu de l'intérêt de la manifestation scientifique et après délibération, le Conseil émet un avis favorable à l'organisation de la journée d'étude proposée.

III – Propositions concernant le poste supérieur de responsable de l'équipe de formation de la filière de droit :

Le conseil scientifique a été destinataire d'une proposition en vue de mettre fin aux fonctions exercées par M. DAHMANI Abdeslam en qualité de responsable de l'équipe de formation de la filière de droit et ce, à la suite de sa démission du poste.

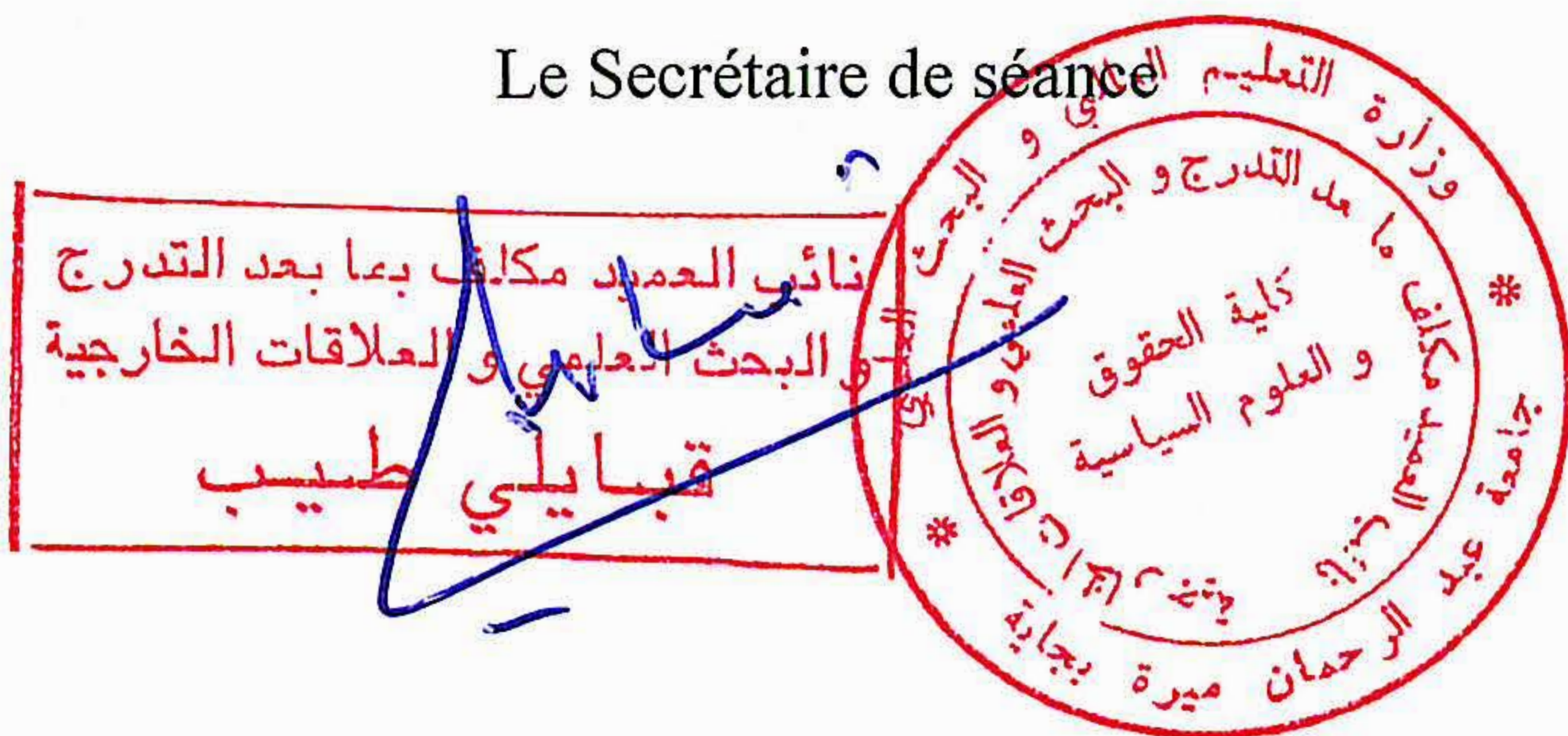
Après délibération, le Conseil scientifique a émis un avis favorable à la demande concernée.

Par ailleurs, et en vue de pourvoir au poste devenu vacant, le conseil scientifique a été destinataire d'une proposition de nomination de M. BERKANI Amar, Maître de conférences classe A, en qualité de responsable de l'équipe de formation de la filière de droit.

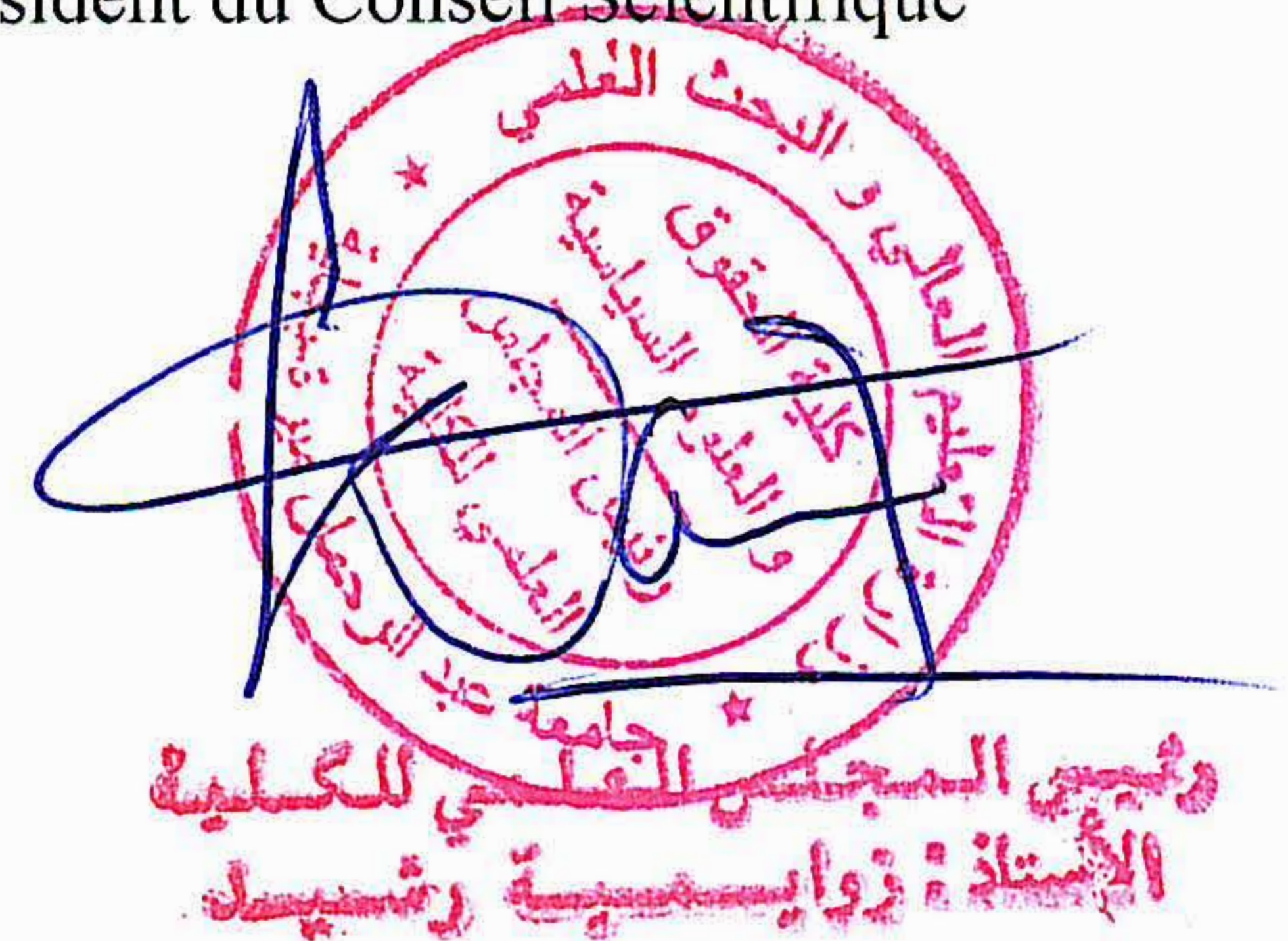
Après délibération, le conseil émet un avis favorable à la nomination de M. BERKANI Amar, Maître de conférences classe A, au poste supérieur de responsable de l'équipe de formation de la filière de droit.

Béjaïa, le 19 février 2017.

Le Secrétaire de séance



Le Président du Conseil Scientifique



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.

جامعة عبد الرحمان مـيرة - بجاية
كلية الحقوق و العلوم السياسية

المجلس العلمي للكلية

بجاية في 2017/02/19

محضر رقم: 2017/

قائمة الحضور

الرقم	الاسم و اللقب	الصفة	الامضاء
01	أ.د زوايمية رشيد	رئيس المجلس العلمي	
02	أ.د أيت منصور كمال	عميد كلية الحقوق	
03	د. قبايلي طيب	نائب العميد مكلف بما بعد التدرج	
04	د. معيفي العزيز	نائب العميد مكلف بالمسائل المرتبطة بالطلبة بالنيابة	
05	ارائن عبد الله	رئيس قسم التعليم الأساسي للحقوق	
06	بزغيش بوبكر	رئيس قسم قانون الأعمال	
07	عيادي جيلالي	رئيس قسم القانون الخاص	
08	علام الياس	رئيس قسم القانون العام	
09	د. دحماني عبد السلام	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
10	د. حساني خالد	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
11	مختاري عبد الكريم	ممثل الأساتذة المساعدين	
12	بلول جمال	ممثل الأساتذة المساعدين	
13	د. تواتي نصيرة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم التعليم الأساسي للحقوق	
14	ديري نور الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم قانون الأعمال	
15	د. إقروفة زبيدة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم القانون الخاص	
16	د. عيساوي عز الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم القانون العام	
17	د. خلفي عبد الرحمان	مدير مخبر البحث حول فعالية القاعدة القانونية	

رئيس المجلس العلمي